

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
 Paix – Travail – Patrie

 Présidence de la République

 Secrétariat général

 AGENCIE DE REGULATION DES MARCHES
 PUBLICS

 DIRECTION GENERALE

 Direction de l'Administration et des Finances

 Sous-Direction des Affaires Communes

 SERVICE DES MARCHES



REPUBLIC OF CAMEROON
 Peace – Work – Fatherland

 PRESIDENCY OF THE REPUBLIC

 SECRETARIAT GENERAL

 PUBLIC CONTRACTS REGULATORY AGENCY

 DIRECTORATE GENERAL

 DEPARTMENT OF ADMINISTRATION AND
 FINANCE

 SUB-DEPARTMENT OF COMMON AFFAIRS

 CONTRACT SERVICE

AGENCE DE REGULATION DES MARCHES PUBLICS
PUBLIC CONTRACTS REGULATORY AGENCY
2023 / 542 /ARMP/DAF/SDAC/CSM/AM-FTG/2023 DU 23 AOUT 2023

PORTANT ATTRIBUTION DE LA DEMANDE DE COTATION N°023/DC/ARMP/CIPM/2023 DU 31 MAI 2023
 RELATIVE A LA SOUSCRITION D'UNE POLICE D'ASSURANCE EN VUE DE LA COUVERTURE DU PARC
 AUTOMOBILE DE L'ARMP, EXERCICE 2023.

Le Directeur Général de l'Agence de Régulation des Marchés Publics,

- Vu La loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant Régime Financier de l'Etat et des autres Entités Publiques ;
- Vu La loi n°2022/020 du 27 décembre 2022 portant loi de finance de la République du Cameroun pour l'exercice 2023 ;
- Vu Le Décret n°2001 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics, modifié et complété par le Décret N°2012/076 du 08 mars 2012 ;
- Vu Le Décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
- Vu Le Décret n° 2012/496 du 31 octobre 2012 portant nomination du Directeur Général de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
- Vu La Circulaire n°00000006/C/MINFI du 30 décembre 2022 portant instructions relatives à l'exécution des Lois de Finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat et des autres entités publiques pour l'exercice 2023;
- Vu La Demande de Cotation n°023/DC/ARMP/CIPM/2023 du 31 mai 2023 pour la souscription d'une police d'assurance en vue de la couverture du parc automobile de l'ARMP ;
- Vu L'ouverture des plis et vérification de la conformité des offres de la Demande de Cotation susvisé par la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de l'Agence de Régulation des Marchés Publics en date du 20 juin 2023 relevé par le procès-verbal de la séance.

DECIDE :

Article 1^{er} – Est pour compter de la date de signature de la présente Décision, désigné attributaire de la Demande de Cotation N°023/DC/ARMP/CIPM/2023 du 31 Mai 2023 relative à la souscription d'une police d'assurance en vue de la couverture du parc automobile de l'Agence au titre de l'exercice 2023 :

ATTRIBUTAIRES	MONTANT TTC	DELAI
ATLANTIQUE ASSURANCE Tel: 2 933 Douala/Cameroun. Tél : +237 243 89 88 54 / 651 80 49 28	Treize millions trois cent mille huit cent soixante-dix-sept (13 300 877) Francs CFA	Douze (12) mois.

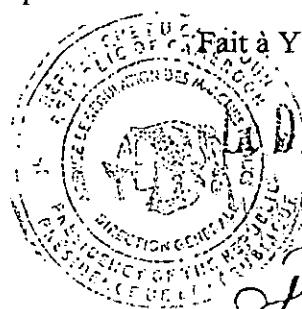
Article 2 La présente décision emporte libération des cautions de soumission des candidats non retenus.

Article 3 La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera/.

Ampliations :

- ❖ DG/DAF/CSM ;
- ❖ PCIPM/ARMP ;
- ❖ JDM (pour publication) ;
- ❖ Chrono/Archivage ;
- ❖ Affichage.

Fait à Yaoundé, le 23 AOUT 2023



Directeur Général

Joseph Nga